Orléans, le 27 juillet 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Police Municipale d'Orléans :
Le Maire d'Orléans demande au Préfet d'accorder aux policiers municipaux l'accès à la formation des unités primo-intervenantes en cas d'attentat

La multiplication des attentats impose plus que jamais la mobilisation de tous. La Mairie d'Orléans entend y prendre toute sa part.

Les policiers municipaux assurent une forte présence sur la voie publique, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Il semble indispensable dans ce contexte qu'ils puissent bénéficier d'une formation complémentaire leur permettant d'être préparés à la gestion de ce type d'attaque afin de protéger au mieux les Orléanais et de se prémunir eux-mêmes.

Le Maire d'Orléans demande en conséquence au Préfet d'accorder aux policiers municipaux l'accès à la formation des unités primo-intervenantes en cas d'attentat dispensée par la police et la gendarmerie nationales.

Cette sollicitation auprès des services de l'Etat marque la ferme volonté du maire et de son équipe municipale à rester mobilisés sur les questions de sécurité. Elle s'inscrit dans le prolongement de l'armement de la Police Municipale dès juillet 2015, dont le calendrier de formation devrait être accéléré.

En outre, pour les manifestations publiques, la Mairie d'Orléans renforcera les dispositifs de sécurité existants en lien avec la Préfecture et la Police Nationale et rappellera aux organisateurs de manifestations leurs responsabilités en matière de sécurité.

Contact Presse : Marine Musette | marine.musette@orleans-agglo.fr | www.orleans-agglo.fr | Tel. 02 38 79 29 98